

EHPAD-USLD

Changement de niveau des recommandations médico-sociales

Passage au niveau II du LOT (46)

Passage au niveau III des zones d'alerte maximales de Haute-Garonne (31) et Hérault (34)

Actualisation des recommandations

A compter du 12 octobre 2020, les EHPAD des communes du 31 et du 34 situées en zones d'alerte maximale doivent appliquer les recommandations du niveau III. Ces zones sont listées par arrêté préfectoral à paraître.

A compter de ce même jour, les EHPAD du Lot doivent appliquer les recommandations de niveau II.

Ces recommandations ont été actualisées afin d'y intégrer le nouveau plan de lutte ministériel du 1^{er} octobre et sont diffusées aux établissements concernés ainsi qu'aux plateformes covid PA.

Un rappel de la stratégie de dépistage en EHPAD et USLD est mis à disposition.

Direction de l'Offre de Soins et de l'Autonomie
La Cellule Régionale d'Appui au Pilotage Sanitaire - ARS Occitanie